



Restauration : travailler tous les soirs

Par **jkail**, le **06/11/2018** à **19:22**

Bonjour,

Au début de mon contrat dans un petit resto, les services alternés entre le soir et le midi.

Depuis 2 mois je ne fais plus que les services du soir et cela pose des problèmes niveau vie de famille.

Mon patron ne veut pas entendre raison.

Ai-je un recours pour pouvoir résoudre cette situation ?

Merci à vous.

Cordialement

Par **P.M.**, le **06/11/2018** à **20:43**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous êtes à temps complet ou partiel et si le contrat de travail prévoyait l'alternance de services...

Par **jkail**, le **06/11/2018** à **21:25**

Bonjour,

Merci de votre réponse. Je suis à temps partiel et le contrat ne mentionne pas l'alternance de services. Cela mentionne juste que l'employeur peut changer le planning en cas de besoin.

Par **P.M.**, le **06/11/2018** à **22:42**

Normalement, le contrat de travail à temps partiel doit indiquer la répartition de la durée du travail entre les jours de la semaine ou les semaines du mois et les cas dans lesquels une

modification éventuelle de cette répartition peut intervenir ainsi que la nature de cette modification, il est donc conclu illégalement...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...